

MUNICIPALITÉ VILLAGE DE GRANDES-PILES  
630, 4<sup>e</sup> AVENUE  
GRANDES-PILES  
G0X 1H0

R E G L E M E N T NO : 496-UR-2014

Règlement concernant les pénalités applicables à des contraventions (administratif) sur le territoire la Municipalité Village de Grandes-Piles

ATTENDU QUE ce document est très volumineux, il se retrouve dans les archives municipales et auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

/S/ Daniel Petit  
Maire

/S/ Pierre Beauséjour  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 6 avril 2014  
Adoption du 1<sup>er</sup> projet : 5 mai 2014  
Avis public : 6 mai 2014  
Consultation publique : 29 mai 2014  
Adoption 2<sup>e</sup> projet : 9 juin 2014  
Adoption du règlement: 7 juillet 2014

Conformité par la MRC de Mékinac : 28 août 2014  
Affichage final: 11 septembre 2014